



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Novembre 2013**  
**NUMERO SPECIAL N° 68**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

<b>DIVERS</b> .....	<b>2</b>
<i>PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST</i> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté n°73 / 2013 DU 18 novembre 2013 portant approbation du plan intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest</i> .....	<b>2</b>

---

**DIVERS**


---

**Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest**
**Arrêté n°73 / 2013 DU 18 novembre 2013 portant approbation du plan intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest**

Considérant que la sécurité des usagers de la route nécessite une coordination appropriée sur la zone de défense et de sécurité Ouest lors d'une crise de circulation routière dépassant les limites d'un département ;

Considérant également qu'il est indispensable que dans de semblables circonstances, des informations pertinentes et cohérentes puissent être délivrées en temps réel au plus grand nombre d'usagers et en particulier aux conducteurs de véhicules poids-lourds ;

Art. 1 : Le plan intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Art. 2 : Le plan intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest est destiné à proposer un ensemble cohérent de mesures susceptibles d'être mises en œuvre de manière coordonnée afin de faire face à des événements météorologiques entraînant une dégradation des conditions de circulation sur le réseau routier principal.

Ces mesures concernent principalement le trafic de transport de marchandises et de transport de matières dangereuses d'une masse supérieure à 7,5 tonnes. Il s'agit principalement de la mise en œuvre de restrictions de circulation et de zones de rétention et de tri pour ces catégories de véhicules.

Art. 3 : Ce plan annule et remplace le plan intempéries de zone dans sa version du 27 octobre 2011. L'arrêté n°11-18/2011 est abrogé.

Art. 4 : Madame et Messieurs les préfets de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest, les commandants de groupement de gendarmerie départementale, les directeurs départementaux de la sécurité publique, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, le général commandant la région de gendarmerie de Bretagne et de la zone de défense et de sécurité Ouest, le directeur départemental de la sécurité publique d'Ille-et-Vilaine, le directeur de la DREAL Bretagne, délégué ministériel de zone, la directrice interrégionale pour METEO-FRANCE Ouest, les codirecteurs du CRICR Ouest, le chef de l'état-major interministériel de zone ;

Les présidents des conseils généraux de l'Indre-et-Loire et de la Seine-Maritime ;

Les gestionnaires routiers du réseau tels que définis à l'annexe N°1 du présent plan PIZO ;

sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Un exemplaire du plan sera également adressé au procureur général près la Cour d'Appel de Rennes, délégué de zone, ainsi qu'aux préfets de zones de défense et de sécurité Nord, Ile-de-France, Sud-Est et Sud-Ouest.

Signé : Le préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine : Patrick STRZODA

Annexe : PLAN INTEMPERIES DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST Approuvé le 18 novembre 2013

Historique des versions du document 2013

Version	Date	Auteur
V0.1	21/08/2013	CETE Ouest
V 0.2	09/09/2013	CRICR Ouest
V 0.3	11/09/2013	DREAL de zone
V 0.4	17/09/2013	CRICR Ouest
V 0.5	25/09/13	Observations EMIZ
V 0.6	08/10/2013	Observation DREAL
V 0.7	18/10/2013	CETE Ouest
V 1.0	12/11/2013	CETE Ouest

Affaire suivie pour le compte du Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest par la DREAL Bretagne – Mission zone de Défense et de Sécurité

Thierry HERBAUX – Adjoint Sécurité Défense à la Déléguée Ministérielle de zone Ouest
Tél : 02.99.33.42.06. / Fax: 02.99.33.45.57
Courriel : <a href="mailto:Thierry.herbaux@developpement-durable.gouv.fr">Thierry.herbaux@developpement-durable.gouv.fr</a>
DREAL - L'Armorique - 10, rue Maurice Fabre - CS 96515 - 35065 RENNES CEDEX

Réalisation technique

CETE Ouest - Guénaëlle BERNARD - Christophe PINEAU – Hélène DOLIDON – Marc PERRON
Tél : 02 40 12 85 02 / Fax : 02 40 12 84 44
Courriel : <a href="mailto:Helene.Dolidon@developpement-durable.gouv.fr">Helene.Dolidon@developpement-durable.gouv.fr</a>
Division Exploitation Sécurité - CETE de l'Ouest - MAN - Rue René Viviani - BP 46223 - 44262 NANTES cedex 2
Direction collégiale CRICR Ouest - Lionel LILAS – Hubert DU CHELAS – CE Gilles LEBIHAN – CDT Pierrick LECLEC'H
Tél secrétariat : 02.99.23.31.63 / Fax : 02.99.23.83.39
Courriel : <a href="mailto:CRICR-ouest@info-routiere.gouv.fr">CRICR-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
CRICR Ouest - 15, Parc de Brocéliande - 35760 ST GREGOIRE

Références Intranet et Internet

<a href="http://intra.dreal-bretagne.i2">http://intra.dreal-bretagne.i2</a>
Portail ORSEC : <a href="https://www.portailorsec.interieur.gouv.fr">https://www.portailorsec.interieur.gouv.fr</a>
Extranet zonal